

DGS - FCPS – Compte Financier Unique 2025 - Budget principal Ville

Résultats 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 466 077,87 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 306 826,73 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 159 251,14 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 487 418,50 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 744 887,58 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	742 530,92 €
RESULTAT 2025	2 901 782,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	1 956 937,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	2 159 251,14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF	4 116 188,29 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2025 AU BP 2026	1 800 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CONSERVE 002	2 316 188,29 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	2 164 593,67 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2025	742 530,92 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE	2 907 124,59 €
RESULTAT GLOBAL 2025	7 023 312,88 €

Les dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	BUDGETE 2025	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	4 049 993,52 €	3 201 396,43 €
012 - Charges de personnel	11 506 540,00 €	10 923 927,22 €
014 – Atténuations de produits (restitutions, SRU, FPIC)	324 500 €	310 801,62 €
65 - Charges de gestion courante (subventions, indemnités)	1 151 676,00 €	1 057 597,86 €
66 - Charges financières	487 438,85 €	476 023,01 €
67 - Charges exceptionnelles	40 300,00 €	1 693,69 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 602 422,00 €	1 335 386,90 €
TOTAL	19 162 870,37	17 306 826,73 €

On constate en 2025 une diminution des dépenses réelles* de fonctionnement et en particulier des charges à caractère général (-8,68 %) et des autres charges de gestion courante (-5,11 %). La baisse enregistrée globalement en 2025 sur le chapitre 011 est de -3,91 %. Elle s'explique principalement par la forte baisse du coût des énergies et carburants, mais également par la maîtrise des dépenses de fournitures courantes et d'alimentation ou encore par la fin des prestations externalisées de nettoyage des locaux avec l'entreprise FRAMEX pour l'entretien du CTM, des salles Pyramide et Engenières.

(*hors chapitre 042)

On observe une stabilité des dépenses de personnel entre 2024 et 2025 en dépit des augmentations liées au phénomène de glissement vieillesse technicité et à la hausse des cotisations à la CNRACL. Les dépenses de prestations d'intérim sont en forte baisse -50,59 %.

Concernant les atténuations de produits l'année 2025 a enregistré une légère baisse des prélèvements SRU et FPIC, mais la collectivité a en parallèle contribué au DILICO à hauteur de 27 535 €.

Les intérêts courus non échus (ICNE) 2025 étant inférieurs aux ICNE 2024, la comptabilité enregistre une différence négative de – 17 150,05 €.

Les opérations d'ordre recouvrent essentiellement les amortissements des immobilisations et des charges financières.

Les recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	BUDGETE 2025	CFU 2025
013 - Remboursement rémunération personnel IJ	135 000 €	103 688,48 €
70 - Produits des services	1 593 795,00 €	1 752 331,80 €
73 - Impôts et taxes (AC – DSC – FNGIR)	2 461 807,00 €	2 540 085,00 €
731 - Fiscalité locale	11 897 016,00 €	11 988 661,89 €
74 - Dotations / participations	2 401 702,00 €	2 565 226,66 €
75 – Autres produits gestion courante (locations salle, assurances)	313 500,00 €	390 597,23 €
76 – Produits financiers	0 €	163,90 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	27 483,76 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	123 039,78 €	97 839,15 €
TOTAL	18 925 859,78 €	19 466 077,87 €

On constate globalement un léger infléchissement des recettes réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 -0,52 %.

Le versement des indemnités journalières par les assureurs ou organismes sociaux en cas de maladie viennent en atténuation des charges de personnel.

Les produits des services sont globalement en augmentation et on observe une stabilité des reversements liés aux transferts de compétences vers la Métropole de Grenoble. Une bonne surprise a été l'éligibilité des Communes de la Métropole au reversement du FPIC pour la première fois en 2025. La Commune de Sassenage reste toutefois contributrice au FPIC, mais le solde en 2025 est positif avec un versement de 176 123,00 € et une contribution à hauteur de 73 027,00 €.

Les produits des impôts locaux sont en très légère augmentation (+2,41%). En l'absence de modification des taux votés par la Commune, l'évolution du produit résulte d'une part de l'évolution réglementaire forfaitaire des bases et d'autre part de l'évolution physique des bases d'imposition. Or le taux forfaitaire d'évolution des bases a fortement baissé depuis 2023 pour s'établir à 1,7 % en 2025. L'évolution physique des bases reste modérée en lien avec l'inconstructibilité d'une grande partie du territoire communal.

La reprise attendue du marché de l'immobilier avec la baisse des taux des crédits immobiliers se traduit par une hausse du produit des droits de mutation en 2025 à hauteur de +5,16%.

En revanche, le produit de l'accise sur l'électricité est en diminution sous l'effet de la baisse du coût des énergies et les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure chutent également (respectivement -10,26% et -5,13% par rapport à 2024).

Et comme dans beaucoup de Communes, on observe une baisse des dotations et participations dont bénéficie la Commune. Ainsi la Commune ne perçoit plus de DGF depuis 2023 compte tenu de la péréquation pratiquée au sein de l'enveloppe DGF au profit de la DSR et de la DSU. La DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), comme le FDPTP (Fonds de Péréquation de la Taxe professionnelle), servent de variables d'ajustement à l'État dans la recherche d'économies budgétaires. Aussi, la Commune de Sassenage n'a bénéficié en 2025 d'aucun versement de DCRTP. Elle a en revanche perçu un montant, bien que réduit, au titre du FDPTP. Le versement du FDPTP n'a lui aussi cessé de diminuer depuis 2021. On notera une baisse de la dotation sur les titres sécurisés par rapport à 2024, année exceptionnelle en terme d'activité.

On constate également un infléchissement en 2025 sur les autres produits de gestion courante sans que cela soit inquiétant. L'écart par rapport à 2024 s'explique d'une part par les régularisations sur exercice antérieur effectuées en 2024 venues gonfler artificiellement le montant des loyers perçus (loyers gendarmerie notamment), et d'autre part par le versement en 2024 de l'indemnité obtenue dans le cadre du contentieux sur les malfaçons affectant le Théâtre en Rond pour un montant de 358 766,42 €.

Les produits exceptionnels enregistrés résultent des mandats annulés sur exercices antérieurs et du produit des cessions (4 946 € de vente de matériel aux enchères sur le site de vente en ligne Agorastore en 2025).

Malgré la stagnation des recettes, la baisse des dépenses de fonctionnement et la maîtrise de la dette permettent d'améliorer l'épargne de gestion et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice 2025. L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'établit à **2 159 251,14 €** et l'épargne brute à **3 396 425,69 €**.

Les dépenses d'investissement :

CHAPITRE	BUDGETE 2024	CFU 2024
20 - Immobilisations incorporelles	109 918,60 €	71 461,67 €
204 - Subventions d'équipements	220 500,00 €	101 532,95 €
21- Immobilisations corporelles	2 442 430,35 €	1 408 961,03 €
23 - Immobilisations en cours	3 930 829,90 €	172 686,79 €
16 - Emprunts	820 524,60 €	786 651,40 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 039,78	97 839,15
041 - Opérations patrimoniales	123 509,83 €	105 754,59 €
TOTAL	7 770 753,06 €	2 744 887,58 €

On constate une diminution des dépenses d'équipement sur 2025, mais en lien avec la mise en place de marchés complexes structurants pour l'avenir. Ainsi le nouveau marché de

chauffage avec fourniture d'énergie et intéressement et le nouveau marché public global de performance en matière d'éclairage public (MPGP) comportent tous deux un programme pluriannuel d'investissement visant à améliorer durablement la performance énergétique des équipements communaux.

Néanmoins l'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations : la réhabilitation des façades extérieures de la piscine, la réfection du sol de la Halle Jeannie Longo, ainsi que l'achèvement de la rénovation de la toiture du groupe scolaire Rivoire de la Dame tranche optionnelle, la sécurisation de la traversée piétonne au niveau du pont de la RD1532 en franchissement du Furon, l'aménagement de la rue de la République en partenariat avec la Métropole pour ne citer que les principaux.

Le montant des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement s'élève à 611 478,07 € et les projets concernés engagés en 2025 verront leur achèvement en 2026.

Il s'agit principalement : du solde de la participation versées à la Métropole pour l'aménagement de la rue de la République, des aménagements extérieurs du multi-accueil, des aménagements réalisés au cimetière, de la pose de volets à l'école de musique et de la réfection des portes d'entrée de la Maison des clubs et de la crèche, de l'acquisition du local des Glériates, du solde de la phase 2 de travaux pour la mise en place de la vidéo-prévention et de la tranche de maîtrise d'œuvre correspondante, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché global de performance sur l'éclairage public, de l'achat d'un véhicule électrique, de divers travaux de mise aux normes des systèmes électriques et de désenfumage des bâtiments communaux, de matériels et outillages divers dont la machine à laver du multi-accueil, une autolaveuse pour les festivités et le massicot du service communication (...).

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	BUDGETE 2024	CFU 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	1 959 791,00 €	1 955 791,45 €
13 - Subventions d'investissements	200 510,00 €	86 653,98 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	3 831,58 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 602 422,00 €	1 335 386,90 €
041- Opérations patrimoniales	123 509,83 €	105 754,59 €
TOTAL	3 886 232,83 €	3 487 418,50 €

Globalement on constate une diminution des recettes réelles d'investissement de l'ordre de 9% par rapport à l'exercice 2024. Cette diminution résulte d'une diminution de l'affectation complémentaire en investissement de l'excédent de fonctionnement 2024, mais aussi de la baisse des subventions perçues.

En revanche, l'augmentation du FCTVA en investissement est très conséquente. Le versement du FCTVA intervenant en année N+1 pour les dépenses réalisées en N, le versement de 2025 porte donc sur les dépenses éligibles réalisées en 2024, année qui a été marquée par un taux de réalisation conséquent en matière de travaux d'investissement.

En 2025, il n'y a pas eu de reversement de taxe d'aménagement par la Métropole, car les dépenses d'accompagnement de l'urbanisation ont été supérieures aux recettes de la taxe. En effet, la taxe d'aménagement est perçue par la Métropole et affectée prioritairement au financement des dépenses d'accompagnement de l'urbanisation réalisées sur l'espace public par la Métropole. Le solde éventuel est réparti entre la Métropole et les Communes membres au prorata de leur dépenses d'équipement respectives.

Le montant de subventions reçues est en baisse en 2025 par rapport à 2024, pour autant plusieurs dossiers ont été déposés en 2025 et plusieurs versements devraient intervenir dès 2026. Il est à noter que les résultats du chapitre 13 en 2024 sont gonflés par des écritures de ré-imputation comptable qui faussent la comparaison entre les deux exercices.

Les autres recettes 2025 correspondent à des écritures d'annulation suite à des retours de matériel ou à des erreurs d'imputation comptable sur l'exercice. Les recettes d'ordre proviennent essentiellement de l'amortissement des immobilisations et de l'intégration des frais d'insertion et des frais d'études.

Les restes à réaliser en recette d'investissement s'élèvent à 26 000,00 € en 2025.

Pas de nouvel emprunt contracté en 2025, les recettes propres d'investissement couvrent la totalité des dépenses.

En conclusion :

Les équilibres budgétaires de la Commune se sont améliorés en 2025 grâce au ralentissement de l'inflation et à la maîtrise des dépenses de gestion, et cela en dépit de la moindre progression des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute dégagée est en progression par rapport à 2024 et s'établit en fin d'exercice à 3 407 K€. L'autofinancement (épargne brute/ recettes réelles de fonctionnement) atteint 17,67% en 2025 contre 14,75% en 2024.

Une fois effectué le remboursement du capital de la dette, on obtient une épargne nette satisfaisante de 2 590 K€ également en progression.

La capacité de désendettement s'établit à 3,89 années (encours de dette/épargne brute) ce qui reste dans les seuils prudeniels.